

Le point de vue biblique L'IMMUNITÉ CHRISTOLOGIQUE

Dans le monde de la diplomatie internationale, il existe des règles de fonctionnement auxquelles seuls les diplomates ont droit. Entre autres choses, le bâtiment servant d'ambassade appartient au pays étranger pour lequel il sert à la fonction diplomatique. Ce qui se passe dans une ambassade relève des lois exclusives de l'état propriétaire du lieu. Les gens qui y travaillent disposent de ce qu'il est convenu d'appeler l'immunité diplomatique. Ainsi donc, un diplomate peut aisément s'esquiver face aux obligations légales du pays qui le reçoit. En cas d'accusation de crime grave, il lui est même possible de s'en sortir sans souci. Voilà ce qu'est l'immunité diplomatique.

À quoi bon cette explication ?

Lorsque nous devenons chrétiens, quelque chose d'extraordinaire se passe sans même que nous en soyons pleinement conscients. Non seulement devenons-nous des enfants de Dieu, mais, de plus, nous devenons des citoyens des cieux. Et à ce titre, nous sommes couverts d'une immunité diplomatique unique, celle de Jésus-Christ. Ce que je dis peut vous sembler exagéré... Quoi qu'il en soit, rien n'est plus vrai que cette vérité extraordinaire.

Éphésiens 2:17-19

«Il est venu annoncer la paix à vous qui étiez loin, et la paix à ceux qui étaient près; car par lui nous avons les uns et les autres accès auprès du Père, dans un même Esprit. Ainsi donc, vous n'êtes plus des étrangers, ni des gens du dehors; mais vous êtes concitoyens des saints, gens de la maison de Dieu.»

1 Jean 3:1-2

«Voyez quel amour le Père nous a témoigné, pour que nous soyons appelés enfants de Dieu! Et nous le sommes. Si le monde ne nous connaît pas, c'est qu'il ne l'a pas connu. Bien-aimés, nous sommes maintenant enfants de Dieu, et ce que nous serons n'a pas encore été manifesté; mais nous savons que, lorsque cela sera manifesté, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est.»

«Gens de la maison de Dieu»

Voilà ce que nous sommes, des gens de la maison de Dieu, et même mieux encore, des enfants de Dieu. Cette terre nous est devenue étrangère dans la mesure où nous comprenons que notre vraie demeure est dans les cieux, celle-là même que Dieu nous a préparée (Jean 14:1-3). Bien que tous les avantages provenant d'une telle immunité christologique n'aient pas leur plein accomplissement ici-bas, ils sont néanmoins réels.

Romains 8:1

«Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ.» Voyez-vous le jeu de l'immunité diplomatique dont nous sommes l'objet? Selon les lois de Dieu, nous sommes des pécheurs coupables, passibles d'une condamnation éternelle. Mais voilà, nous sommes en Jésus-Christ et, dans cette position-là, plus personne ne peut désormais nous accuser. Mieux encore, nous sommes justifiés et sanctifiés par l'œuvre accomplie de Christ à la croix. Maintenant, plus rien ne peut nous séparer de l'amour de Dieu.

Romains 8:33-39

33 Qui accusera les élus de Dieu? C'est Dieu qui justifie! 34 Qui les condamnera? Christ est mort; bien plus, il est ressuscité, il est à la droite de Dieu, et il intercède pour nous! 35 Qui nous séparera de l'amour de Christ? Sera-ce la tribulation, ou l'angoisse, ou la persécution, ou la faim, ou la nudité, ou le péril, ou l'épée? 36 selon qu'il est écrit: C'est à cause de toi qu'on nous met à mort tout le jour, qu'on nous regarde comme des brebis destinées à la boucherie. 37 Mais dans toutes ces choses nous sommes plus que vainqueurs par celui qui nous a aimés. 38 Car j'ai l'assurance que ni la mort ni la vie, ni les anges ni les dominations, ni les choses présentes ni les choses à venir, ni les puissances, 39 ni la hauteur, ni la profondeur, ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu manifesté en Jésus-Christ notre Seigneur.»

Réal Gaudreault, pasteur de l'Assemblée Chrétienne La Bible Parle, Saguenay.